

1. Dans le cadre de votre projet, vous prévoyez une augmentation des quantités reçues d'eaux contaminées. Veuillez préciser vos motivations pour recevoir davantage de ce type de matières.

Dans le cadre de nos opérations actuelles, nous avons un certain besoin en eau lors du traitement. Un volume d'eau est requis dans le traitement thermique ainsi que dans le refroidissement des gaz et la réhumidification des sols traités. Dans le premier cas, l'eau injectée dans le procédé thermique permet, entre autres, d'aider à contrôler la température tout en facilitant le déplacement du matériel à l'intérieur de l'unité thermique. Pour ce qui est de la tour de refroidissement des gaz et de la réhumidification des sols traités, l'eau est un facteur essentiel. Nous acheminons donc de l'eau traitée par notre procédé de traitement d'eau conventionnel, vers ces deux phases post traitement. Pour l'ensemble des situations décrites, si nous ne recevions pas d'eau pour le traitement, nous devrions pomper le l'eau propre. Étant donné que nous planifions augmenter le volume annuel de matières à traiter nous aurons un plus grand besoin en eau, autant pour le procédé actuel que pour la nouvelle unité.

Il faut aussi mentionner que l'eau qui est traité thermiquement à l'intérieur du procédé existant, ainsi que les volumes qui pourront être traités dans la nouvelle unité, sont qualifiés de "non-traitable" sur le marché. En effet, certains types d'eau hautement contaminés en organiques, ne peuvent pas être traités dans les traitements d'eau physico-chimique ou plus conventionnels que l'on retrouve un peu partout au Québec. Nous souhaitons donc offrir plus de disponibilités à nos clients en lien avec ce types de matières qui doivent être envoyé à l'extérieur du Québec, si elle ne sont pas traitées chez RSI.

2. Selon une étude que vous avez menée en 2023, l'intersection de la rue des Mélèzes et de la route 172 connaît une affluence quotidienne, avec notamment 333 camions. De plus, vous indiquez le nombre moyen de camions lourds entrant ou sortant du site de RSI Environnement est de 27 par jour (PR5.4, p. 28 à 30). Avec la mise en œuvre du projet, ce nombre devrait augmenter pour atteindre 36, soit une hausse d'environ 33 %. Comment expliquez-vous cette augmentation sachant que les matières et les sols que vous recevriez quand vous fonctionnez à pleine capacité totaliseraient 100 000 t/an, soit environ le double que la moyenne d'environ 45 000 t reçues en 2022 et 2023?

Les tableaux des pages 28 et 30 de PR5.4 présentaient le débit de circulation prévu dans le cadre du projet à pleine capacité, soit 27 camions/jour pour les matières et sols destinés au procédé actuel et 9 camions/jour pour les matières et sols destinés à la future unité. Le nombre de 27 camions journaliers ne correspond pas à la moyenne des matières reçues en 2022 et 2023. Rappelons que le nombre de camions journaliers a été en moyenne de 19 entre 2018 et 2023 (DA4). Et par ailleurs, il faut aussi tenir compte que le type de matière influence le débit de circulation. Par exemple, l'eau reçue est perdue à l'atmosphère en quasi-totalité, ce qui implique nécessairement qu'il n'y a pas de gestion hors site après traitement. Puisqu'il est prévu de recevoir davantage d'eau dans le futur que par le passé, on ne peut pas simplement appliquer une règle de 3 pour estimer le débit de circulation.

En terminant, même à pleine capacité avec une moyenne de 33 camions par jour, les camions transitant par RSI ne représenteront que 0,48% du volume de transport total sur la route 172.